



LA POSTE

DIRECTION DU COURRIER OUEST BRETAGNE

LOGO COMMUNE

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

Préambule

À ce jour, environ un tiers des communes du territoire n'a pas encore signalé le nom des rues, ni numéroté la totalité de leurs habitations.

Or, sans nom ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les facteurs que pour les services à domicile ou les services de secours. Chacun sait pourtant qu'une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre peut sauver des vies.

Chaque citoyen doit être assuré de pouvoir bénéficier des services de proximité ou services de secours d'une façon homogène, ce qui n'est actuellement pas le cas. La notion d'adresse est au cœur de cette problématique.

La Poste fait du raccordement postal des habitations une priorité et propose aux élus locaux de collaborer sur le sujet.

La présente charte d'engagement et de partenariat entend poser les bases de cette coopération.

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

La Poste du Courrier de **OUEST BRETAGNE**, représentée par Christian FAIVRET
Et

La Commune De Cléguérec, représentée par Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Ont décidé de formaliser leur partenariat et de signer ensemble la présente charte.

Dans ce cadre,

La Commune de Cléguérec

S'engage à :

- Dénommer ses rues, chemins et toutes voies publiques
- Numéroté sous forme classique tous les accès aux habitations
- Apposer les panneaux de rue et plaques numérotées.
- Matérialiser les noms de tous les lotissements ouverts à la circulation publique par des panneaux placés à l'entrée de ceux-ci.
- Associer La Poste aux projets d'urbanisme (dénomination des voies) ainsi qu'aux projets de construction et de rénovation (lotissements, zone artisanale, etc ...)
- Informer La Poste des projets de lotissement sans partie commune, soumis seulement à la déclaration préalable.
- Informer les habitants de leur nouvelle adresse et de la bonne implantation de la boîte aux lettres.

La Poste

S'engage à :

- Mettre à disposition les documents sur l'état des lieux du raccordement postal local.
- Soutenir et conseiller la commune pendant toute la durée du projet.
- Participer à d'éventuelles réunions publiques.
- Fournir gracieusement aux habitants de la commune :
 - o Des cartes de changement d'adresse « Communiquez votre adresse » permettant aux habitants d'informer leurs correspondants, en dispense d'affranchissement.
 - o Une liste exhaustive de tous les organismes à contacter en priorité.



LA POSTE

Engagements réciproques :

- Les parties conviennent de mesurer et d'analyser ensemble les actions menées, notamment celles relevant de la loi 'Informatique et Liberté'.
- Les parties mettent à la charge de leurs collaborateurs le même engagement de confidentialité.
- La Mairie volontaire et La Poste se concèdent le droit d'utiliser la présente charte dans le cadre d'opérations de relations publiques, visant à promouvoir les efforts menés en commun.

Fait à Cléguerec, le / /2015
En deux exemplaires originaux.

Pour la commune

Pour La Poste

Le Maire.

Le Directeur d'établissement



LA POSTE

Charte d'Engagement et de Partenariat

Annexe : LE LABEL ADRESSE

La Poste met en place un diplôme intitulé « Label Adresse ». Ce diplôme sera remis aux communes ayant signé la présente charte d'engagement et dont les actions mises en place en faveur du raccordement postal seront significatives.

Quatre niveaux de diplôme seront remis :

- Label Adresse de bronze
- Label Adresse d'argent
- Label Adresse d'Or
- Label Adresse de Platine

Le label Adresse de bronze récompensera les communes ayant obtenu les résultats suivants :

Critère n°1 : Dénommer et numéroté les voies et/ou lieux-dits définis lors de la signature de la présente charte (cf. annexe diagnostic commune).

Critère n°2 : Mettre en place des actions de valorisation de l'adresse

Critère n°3 : Actualiser la cartographie et la signalétique

Les résultats obtenus par la commune seront examinés environ 6 mois après la signature de la présente charte. En fonction de ces résultats sera remis le diplôme Label Adresse de bronze.

Le label Adresse d'Argent récompensera les communes ayant obtenu les résultats suivants :

Critère n°1 : la dénomination et numérotation

75% des voies ou lieux-dits sont baptisés et numérotés

Critère n°2 : Mettre en place des actions de valorisation de l'adressage

Critère n°3 : Actualiser la cartographie et la signalétique

Les résultats obtenus par la commune seront examinés environ 6 mois après la signature de la présente charte. En fonction de ces résultats sera remis le diplôme Label Adresse d'Argent.



LA POSTE

Le label Adresse d'Or récompensera les communes ayant obtenu les résultats suivants :

Critère n°1 : la dénomination et numérotation

95% des voies ou lieux-dits sont baptisés et numérotés

Critère n°2 : Mettre en place des actions de valorisation de l'adressage

Critère n°3 : Actualiser la cartographie et la signalétique

Les résultats obtenus par la commune seront examinés environ 6 mois après la signature de la présente charte. En fonction de ces résultats sera remis le diplôme Label Adresse d'Or.

Le label Adresse de Platine récompensera les communes ayant obtenu les résultats suivants :

Critère n°1 : la dénomination et numérotation

100% des voies ou lieux-dits sont baptisés et numérotés

Critère n°2 : Mettre en place des actions de valorisation de l'adressage

Critère n°3 : Actualiser la cartographie et la signalétique

Les résultats obtenus par la commune seront examinés environ 6 mois après la signature de la présente charte. En fonction de ces résultats sera remis le diplôme Label Adresse de Platine.



LA POSTE

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

Annexe : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

46.36 % DES HABITATIONS ONT UNE ADRESSE COMPLETE = AVEC UN NOM ET UN NUMERO.

53.36 % LIEUX –DITS RESTENT A DENOMMER ET A NUMEROTER

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN TERMES DE DENOMINATION ET DE NUMEROTATION :

Citer les zones concernées.

Fait à Cléguérec, le / /2015
En deux exemplaires originaux.

Pour la commune

Pour La Poste

Le Maire.

Le Directeur d'établissement